

Ce document donne un aperçu du montant total de kilomètres facturés pour un véhicule dans les 3 Régions de Belgique pendant la période du 15.07.2018 au 31.07.2018, ainsi que du montant correspondant dû

Satellic SA
00800-72 83 55 42
support@satellic.be

Leonardo Da Vincilaan 19 A
Boîte Postale 4
B-1831 Diegem
BELGIQUE
+32 2 416 0 416

Mr. Kevin TestcustOne
Da Vincelaan 19

B-1831 Diegem
Belgium

N° du récapitulatif: 2018-4000003624
Date d'émission: 31.07.2018
N° de client: 1005561

BE0556799596

**Prélèvement kilométrique sur les poids lourds prévus ou utilisés pour le transport par route de marchandises
RECAPITULATIF Période du 15.07.2018 au 31.07.2018**

Les Régions Belges établissent un prélèvement kilométrique pour l'usage d'une route sujette à paiement par un véhicule à moteur ou un ensemble de véhicules articulés prévu ou utilisé, soit partiellement, soit exclusivement, pour le transport par route de marchandises, et dont la masse maximale autorisée est de plus de 3,5 tonnes.

Plaque d'immatriculation	Classe d'émission	Masse maximale autorisée du train [kg]	OBU ID
GB - K EV 124	EURO II	44.000	000410001006500

Région / Concessionnaire	Référence	Montant (€, HTVA)	TVA	Montant (€, TVAC)
Bruxelles Capitale	2018-BRS-2000002718	0,79	J.	0,79
Flandre	2018-FLN-1000003373	10,52	J.	10,52
SOFICO	2018-SFC-3000002453	7,62	21% 1,60	9,22
Montant dû		18,93	1,60	20,53

Facture acquittée	Méthode de paiement	Date d'échéance	Montant(s) dû (€, TVAC)
	Pré-payé	31.07.2018	20,53

Les routes wallonnes étant gérées par Sofico, une entité publique assujettie à la TVA, les utilisateurs paieront une redevance sujette à la TVA.

Date d'échéance = date de création de la facture. Le montant est déjà payé.

Les termes et conditions de Satellic SA sont applicables. (www.satellic.be/fr-BE/downloads/extras)

Questions ou contestations?

Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas d'accord avec ce récapitulatif vous pouvez contacter Satellic SA: